



Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à fin septembre 2019

(en mio CHF)

Nature des recettes ¹⁾	2018			2019	
	Budget	Compte	Compte	Budget	Compte
	Total	3e trimestre	Total	Total	3e trimestre
Recettes fiscales	66'032	62'901	68'121	69'120	66'665
Impôts	60'807	59'094	63'026	63'820	62'675
Impôt fédéral direct	21'507	20'377	22'446	22'748	21'005
Impôt anticipé (retrées sous déduction des remboursements)	6'180	13'836	7'747	7'052	16'563
Droits de timbre	2'360	1'606	2'117	2'320	1'725
Taxe sur la valeur ajoutée	22'725	17'233	22'644	23'400	17'073
Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2'730	2'080	2'744	2'720	2'067
Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1'815	1'391	1'819	1'800	1'382
Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et autres	20	11	15	20	13
Impôt sur le tabac	2'045	1'486	2'081	2'095	1'481
Impôt sur la bière	113	85	114	113	85
Impôt sur les boissons spiritueuses	245	146	248	241	204
Supplément perçu sur le réseau	1'067	843	1'051	1'311	1'076
Taxes routières	2'430	1'848	2'390	2'455	1'840
Redevance, trafic des poids lourds	1'620	1'183	1'603	1'620	1'171
Redevance, routes nationales	385	365	388	395	371
Impôt sur les automobiles	425	300	398	440	298
Droits de douane	1'100	812	1'103	1'140	822
Impôt sur les maisons de jeu	275	210	274	281	227
Taxes d'incitation	1'344	861	1'250	1'354	1'028
Autres recettes fiscales	77	76	78	71	72

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de chiffres arrondis.

¹⁾ Revenus avec incidences financières.

Explications concernant le décompte des recettes fiscales

Impôt fédéral direct

Son échéance est généralement fixée au 1^{er} mars (avec un délai de paiement de 30 jours). Les cantons sont tenus de verser la quote-part de la Confédération aux montants qu'ils

ont encaissés au cours d'un mois jusqu'au terme du mois suivant. Le rendement est particulièrement élevé au 2^e trimestre.

Impôt anticipé

- **Recettes:** L'impôt anticipé prélevé sur les intérêts des avoirs des clients des banques suisses (dépôts à vue et à terme ainsi que dépôts d'épargne) et des bons ou obligations de caisse est déclaré trimestriellement, alors que celui qui frappe les autres revenus de capitaux (en particulier les intérêts servis sur les obligations et les dividendes), les gains de loteries et les prestations d'assurance fait l'objet d'un décompte mensuel.

- **Remboursements:** Les prétentions au remboursement font l'objet en principe d'un décompte mensuel. Les acomptes de remboursements aux personnes morales (basés sur la somme approximative due) sont effectués pour l'essentiel en mars, juin et septembre.

Droits de timbre

Les droits de négociation sur les titres et sur les quittances de primes sont prélevés trimestriellement. Les décomptes des droits sur les émissions sont établis chaque mois.

TVA

Pour la TVA, le décompte se fait en règle générale par trimestre. Les assujettis, qui appliquent la méthode de décompte simplifié des taux de la dette fiscale nette, peuvent établir des décomptes semestriels. Un décompte mensuel peut être effectué pour les assujettis qui présentent des soldes positifs importants d'impôt préalable. L'impôt sur les importations est prélevé au fur et à mesure. Cependant, dans la majorité des cas, un délai de paiement de 60 jours est accordé.

Autres impôts

Pour la plupart des autres impôts les plus importants (impôt sur les huiles minérales, impôt sur le tabac, redevance sur le trafic des poids lourds, redevance pour l'utilisation des routes nationales et droits de douane), le décompte se fait mensuellement. En ce qui concerne les taxes d'incitation environnementales, elles sont décomptées chaque mois ou annuellement.